

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

ARR2024_0108

ARRÊTÉ

OBJET : CESSATION DE FONCTION DE CHRISTINE TAVARES LOPES EN QUALITÉ DE MANDATAIRE DE LA SOUS-RÉGIE CENTRALISÉE DE RECETTES DU PÔLE CULTUREL DU LUZARD

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008,

VU le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics,

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté du 3 mai 1994 instituant une régie de recettes groupée pour l'encaissement des produits des restaurants scolaires, des études dirigées, ..., modifié,

VU la décision n°D11-62 en date du 16 juin 2011 portant avenant visant à changer l'appellation de la régie Guichet Unique qui devient régie centralisée de recettes, et à étendre les modes de règlement au paiement en ligne,

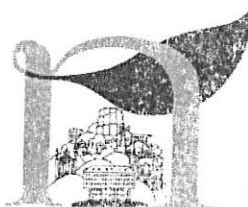
VU la décision n°D2020-0119 en date du 25 juillet 2020 portant constitution de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Lizard (34 cours des Roches),

VU la décision n°DEC2022_0004 du 24 janvier 2022, portant extension des natures des recettes avec reprise intégrale de l'acte constitutif de la sous-régie centralisée de recettes pour les produits des activités du pôle culturel du Lizard (34 cours des Roches),

VU la décision n°DEC2022_0110 en date du 12 août 2022, portant sur la Régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte constitutif),

VU l'arrêté n°ARR2023_0424 en date du 7 février 2023 portant sur la nomination de régisseur titulaire et de mandataires suppléants de la régie centralisée de recettes (reprise intégrale de l'acte antérieur),

1/4



VU l'arrêté n° ARR2023_0308 du 22 septembre 2023 portant nomination des mandataires de la sous-régie centralisée de recettes du pôle Culturel du Luzard (reprise intégrale de l'acte antérieur)

VU l'avis conforme du régisseur, en date du 8 avril 2024,

VU l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 8 avril 2024,

CONSIDERANT que Mme Christine Tavares Lopes, animateur contractuel, a quitté ses fonctions au sein du pôle culturel,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Luzard de Mme Christine Tavares Lopes, animateur contractuel.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- A l'intéressée,

chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

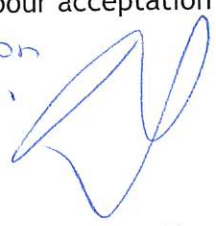
ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Comptable publique assignataire
Pour avis conforme du 8 avril 2024.

Le régisseur titulaire
Muriel Barreau
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation 

Le mandataire
Christine TAVARES LOPES
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu par acceptation 

Le régisseur suppléant
Pascal Costantino
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation 

Le mandataire
Stéphanie CLARISSOU
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

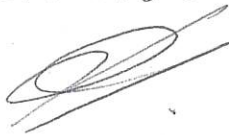


Le mandataire
Isabelle ROHRBACH
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

En congés

Le mandataire
Sandra GAURIN
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le mandataire
Régis MAKSUD
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

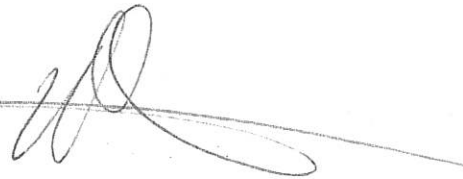
Vu pour acceptation M S

Le mandataire
Maryline Burcklé
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation Burcklé

Le régisseur suppléant
Emilie PEREIRA
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Le régisseur suppléant
Katia TARNAUD
(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Suite de l'arrêté n° ARR2024_0108 portant « Cessation de fonction de Christine Tavares Lopes en qualité de mandataire de la sous-régie centralisée de recettes du pôle culturel du Luzard »

Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le

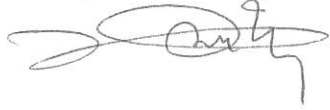
ID : 077-217703370-20240416-ARR2024_0108-AI

Le régisseur suppléant

Vanna HO

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour Acceptation



Le régisseur suppléant

Marie CHAU

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

" Vu pour acceptation "



Le régisseur suppléant

Nicolas MANYACH

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

" Vu pour acceptation "



Le régisseur suppléant

Hafidha BOUDADOUR

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation

Le régisseur suppléant

Malika GUENINECHE

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

" Vu pour acceptation "



Fait à Noisiel,

Signé électroniquement par : Mathieu Viskovic

Date de signature : 16/04/2024

Qualité : Maire de Noisiel

